

Le Matin

Arthur Isidore,
ADMINISTRATEUR

QUOTIDIEN

Camille Néré Numa
RÉDACTEUR EN CHEF

Abonnements:

PORT-AU-PRINCE	Un Mois. . .	G. 2.00
	Trois Mois. . .	« 5.00
DÉPARTEMENTS	Un Mois. . .	« 2.20
	Trois Mois. . .	« 6.00
ÉTRANGER.....	Un Mois. . .	« 3.00
	Trois Mois. . .	« 8.00

DIRECTEUR-FONDATEUR

Clément Magloire

DIRECTION-RÉDACTION-ADMINISTRATION

45, RUE ROUX, 45.

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

Les manuscrits insérés ou non ne seront pas rendus

Histoire d'Haïti

A L'USAGE DES ADULTES

LIVRE III

Violences et représailles

III

En faisant le compte des violences exercées sous l'administration de nos parents Chefs d'Etat, je n'ai pas la prétention d'être complet, mais seulement de signaler celles que des circonstances notables et particulières ont pu mettre en relief.

On conçoit, en envisageant les violences qui marquèrent le règne de Dessalines, qu'il serait, en effet, difficile de faire le dénombrement de toutes les morts obscures qui eurent lieu dans les cachots de Marchand, de Gribier déjà par celles de Lamourance, Petit-Noël Prieur, et tant d'autres Congos du Nord (1), ou encore dans les oubliettes du fort la Plume du Monde.

Cette tâche paraîtra encore bien difficile si l'on veut se rappeler les rigueurs mêmes du Code pénal militaire de Dessalines, qui prévoyait des cas pour l'application de la peine de mort que pour aucune autre (28 cas pour la peine de mort, 20 pour la prison, 1 pour la gêne, 4 pour la verge de bayahonde, 15 pour les coups, etc.)

Cette observation faite, continuons notre pénible excursion, en marquant une croix noire chacune des vies humaines sacrifiées.

Dans le département du Cibao, près la bataille de Saint-Yague livrée et gagnée par Christophe sur les troupes dominicaines, au cours de la campagne entreprise par Dessalines, le 27 février 1805 un grand nombre de prisonniers dominicains furent faits par Christophe: il les fit tous tuer.

Il agit de même à l'égard des blessés recueillis sur le champ de bataille. Une douzaine d'habitants, « parmi

les plus notables de cette ville », s'étaient réfugiés dans l'église, il les en fit extraire et pendre.

Il est tout naturel que, dans une ville attaquée par l'ennemi, tout ce qui reste, en dehors des défenseurs, soit pris de peur et aille se disperser dans les environs, Christophe donna à Campo Thabarrès, commandant de « Saint-Yague, l'ordre de « poursuivre à outrance » toutes les familles que l'effroi avait ainsi répandues dans les bois.

Y a-t-il beaucoup d'histoires offrant l'exemple de chefs d'armée massacrant les prisonniers et les blessés ? faisant pendre, au lieu de les rassurer, les individus cachés dans les retraites ? et faisant poursuivre à outrance, au lieu de les protéger, les familles affolées ?

Tout le temps de la retraite des troupes de Dessalines, les carnages continuèrent. La division de Christophe, dit Ardouin, « trouvant plus de villes et de bourgs sur la route qu'il le parcourait, incendia d'avantage: elle fit plus de victimes, plus de prisonniers, elle pilla beaucoup plus. »

La relation officielle de cette expédition, le Journal de la campagne de Santo Domingo, rédigé par le chef de l'état-major général de l'armée de Dessalines, consigne ces horreurs en ces termes :

« Dans l'après-midi du 28, la cavalerie se répandit de tous côtés détruisant et brûlant tout ce qui s'offrait à son passage... »

« En vertu des dernières instructions de S. M., laissées aux divers généraux, ils firent pousser devant eux le reste des habitants, des animaux et des bestiaux qui se trouva dans les campagnes, réduisant en cendre les bourgs, les villages, les haïtes et les villes, portèrent partout la dévastation, le fer et la flamme, et n'épargnèrent

que les individus destinés par S. M. à être amenés prisonniers. »

Par « le reste des habitants », entendez des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants. « Plus d'une victime humaine, rapporte l'histoire, périt sur la route, par une marche rapide qui épuisait leurs forces; on en massacra plusieurs; on coupa les jarrets aux bœufs, aux chevaux et autres animaux qui n'allaient pas assez vite. »

Entrés en Haïti, les hommes furent employés, les uns dans l'armée, les autres aux travaux de fortifications; d'autres encore sur les habitations de l'empereur et des grands de l'empire, ainsi que les femmes et les enfants. Quelques unes des femmes et des jeunes filles furent enfin recueillies par des familles haïtiennes qui s'appliquèrent à les élever.

Voit-on une grande différence entre ces razzias haïtiennes faites pour ravir les gens à la liberté et celles que nous avons coutume de reprocher aux traitants d'esclaves sur les côtes et dans l'intérieur africains ?

Que l'on ne croie pas une minute que ces scènes de désolation aient jamais été regrettées par Dessalines ni qu'il ait jamais pensé à leur assigner des causes fortuites. Rendant compte des résultats de l'expédition au peuple haïtien, il dit, le 12 av il 1804, par la plume de Juste Chanlatte:

« Il nous reste au moins la consolation de penser que la ville de Santo Domingo, se l'endroit qui survive au désastre de la dévastation que j'ai propagée au loin,.... ne peut plus longtemps servir de refuge à nos ennemis,.... tout dans le dehors ayant été la proie du fer et de la flamme, le reste des habitants et des animaux enlevé et conduit dans notre partie... »

On sera peut-être tenté d'excuser ces atrocités par cette circonstance qu'elles eurent lieu dans le cours d'une campagne, tout comme on a pu excuser les massacres de 1804 par des nécessités de préservation nationale: et il peut paraître, dans ces conditions, que le tempérament de Dessalines et de ses contemporains, n'est pas tout entier dans ces manifestations regrettables.

Nous allons donc maintenant, pour

bien fixer les idées, énumérer d'autres faits ne se rattachant à aucune idée de défense nationale ni à aucune nécessité de la guerre.

AUGUSTE MAGLOIRE.

FAITS DIVERS

RENSEIGNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire

DU SÉMINAIRE COLLÈGE St-MARTIAL

JEUDI 25 MARS 1909

Baromètre à midi 761, ^m/₃

Température { minimum 21,6
maximum 31,3

Moyenne diurne de la température 25,9

Ciel très nuageux toute la journée et très clair depuis le coucher du soleil et la nuit. Température de la nuit au-dessous de la normale. Forte rosée. — Baromètre en baisse.

J. SCHERER

Tribunal Civil

Audience civile du Mercredi 24 Mars 1909

Le Tribunal, sous la présidence du juge doyen Dupont Day, assisté de Monsieur L. Coutard, commissaire du gouvernement, prend siège à dix heures du matin et rend les jugements suivants :

— Celui qui admet la demande en divorce de la dame Siméon Morose Gervais et renvoie les dits époux devant l'officier de l'Etat civil de la Capitale (Banlieue) pour le faire prononcer.

— Celui qui dit que Me Raymond aîné a suffisamment autorisé sa femme à ester par sa présence et l'assistance qu'il lui prête aux débats; déclare frappée de caducité la demande d'intervention forcée et passe outre au jugement de la cause entre les parties principales; rejette la demande d'acte de réserve pour conclure à la comparution personnelle, cette mesure étant inutile. Rejette toutes les demandes de signification de pièces et partant toutes les fins de non recevoir proposées par les défendeurs et les condamne à répondre sur le fond.

Puis le siège est levé.

1. Ces tragiques incidents sont antérieurs à 1804; je ne les mentionne ici qu'au cours de la plume, comme je l'avais fait en 1804. 2. En 1804, j'ai écrit, parlant de la mort de Christophe, que Dessalines n'épargna pas les habitants, antérieurement également à 1804.

Tribunal de Cassation

SECTION CIVILE

Audience du jeudi, 25 Mars 1909.

Dix heures et demie du matin. Le Tribunal prend siège sous la présidence de Mr le Vice-Président Ernest Bonhomme et prononce les arrêts suivants :

— Celui qui casse et annule le jugement du Tribunal civil de St Marc en date du 16 juin 1908, rendu sur appel et contradictoirement entre Alméida de Méza et Me J. E. Kéno, renvoie la cause au tribunal civil des Gonaïves, en ses attributions d'appel ; condamne J. E. Kéno aux dépens.

— Celui qui casse et annule les jugements du Tribunal de paix de Jacmel, en date des 14 Mai et 20 Mai 1908, entre Auguste Fiote et Joseph Dorsainvil ; renvoie l'affaire au Tribunal de paix de Petit-Goâve ; condamne le sieur Joseph Dorsainvil aux dépens ;

Celui qui déclare les consorts Dauphin déchus de leur pourvoi contre le jugement du Tribunal civil de Petit-Goâve, en date du 27 Novembre 1907, contradictoirement rendu entre eux et les consorts Renard, condamne les demandeurs aux dépens ;

— Celui qui casse et annule le jugement du tribunal de paix de l'Arcahaie, en date du 10 Décembre 1907, rendu en dernier ressort entre Siméon Simervil et Ruben Dieudonné ; renvoie l'affaire au Tribunal de Paix de Port-au-Prince section Sud, — condamne le défendeur aux dépens.

— Celui qui rejette comme mal fondé le pourvoi du sieur Juan Delacruz Joseph contre le jugement du Tribunal civil des Gonaïves, contradictoirement rendu entre lui et le sieur Desrivière Louis condamne le demandeur aux dépens ;

La Composition du jour entre en siège sous la présidence du juge C. Déjean qui prononce l'arrêt qui déclare non-recevable le pourvoi exercé par les consorts Dautruche Jean-Gilles contre le jugement du 15 juillet 1907 du Tribunal civil de Petit-Goâve rendu contradictoirement entre eux et la dame Pernélas Dautruche Jean-Gilles, condamne les demandeurs aux dépens ;

Puis entend les affaires de :

Rosière Jean-Pierre et consorts, contre Jean-Mary Lemoine et consorts

Le juge Anselme, rapporteur, donne lecture de son rapport.

Le Ministère Public, Luc Dominique, conclut au rejet du pourvoi.

Léonce Bariento contre Joseph Jean-Baptiste.

Le Rapporteur, Mr le juge Anselme, lit son rapport.

Le Ministère Public, Luc Dominique, conclut à la cassation de l'ordonnance critiquée sur le 1er moyen du pourvoi.

— Léonce Bariento contre Joseph Jean-Baptiste.

Après la lecture du rapport présenté par le juge-rapporteur Baron, le Ministère public, Luc Dominique, conclut à la cassation du jugement attaqué sur le 1er moyen du pourvoi.

Vu l'heure avancée le siège est levé.

Nouveau Journal

Nous avons reçu le premier N° du journal *L'Aurore*. A ce nouveau confrère nous souhaitons succès et longévité en retour de son cordial salut.

Tribunal criminel.

Aujourd'hui se présente devant le Jury Mr Windsor Terlonge, condamné par contumace pour participation dans l'affaire de la Consolidation.

L'accusé sera défendu par M^{rs} Viard, Lechaud, Delatour, Saint-Surin, etc.

Mariage.

L'officier d'Etat civil Gélin Heurtelou a procédé, hier, au mariage de Mlle Margot Roche avec Mr Henri Roux. Assistance choisie et distinguée.

Témoins de la mariée : MM le Sénateur Baussan, Eugène Poulle, Solon Ménos et Louis Roy ; témoins du marié : MM. Max. Laforest, L. Chapoteau, Dumas Rigaud et Doran.

Le mariage religieux sera célébré demain, à 7 heures du matin, à la Cathédrale. Les époux seront conduits à l'autel par Madame Jules Borno et M^{rs} Edmond Le-pinasse.

Nous renouvelons nos meilleurs félicitations à Mr et Mme Henri Roux.

Chambre de Commerce Française en Haïti

CONVOCATION

Messieurs les Membres de la Chambre de Commerce Française, en Haïti, sont convoqués en Assemblée Générale le dimanche 28 Mars courant, au local de la Chambre de Commerce, 4, Rue du Fort-Per, à 9 heures précises du matin.

Ordre du jour définitif :

Rapport du Président

Rapport du Trésorier

Modifications aux articles 4 des Statuts et 47 du Règlement intérieur.

Port-au-Prince, le 24 Mars 1909.

Le Président, PAUL SANTALLIER.

Leon Ethéa et Dorvil Edmond

INCIDENT.

Il nous est revenu qu'un incident s'est produit hier dans les environs du Tribunal entre Messieurs Léon Ethéart et Dorvil Edmond. Ce dernier, nous dit-on s'est vengé d'un affront que son adversaire lui aurait fait à Kingston pendant leur exil.

Nouvel avocat.

Notre confrère Mr Fernand Porsenna a reçu sa commission d'avocat. Il prêterait serment lundi, à 10 heures du matin.

Bassin général.

Mr Archer, le concessionnaire chargé de la reconstruction du Bassin général, est arrivé hier venant des Etats-Unis.

Il doit verser la caution prévue par son contrat au courant de cette semaine — et ouvrir ses chantiers le plus tôt.

Le New York Herald

Lundi 8 Mars 1909

« Nous devrions intervenir en Haïti a écrit Roosevelt, mais notre peuple ne le comprend pas »

Correspondance spéciale du Herald; Kingston (Jamaïque) 26 Février 1909.

Que le Président Roosevelt désirait voir le Gouvernement des Etats-Unis intervenir en Haïti lors des derniers événements qui eurent lieu dans ce pays, « mais que le peuple américain n'était pas au fait de la situation » — c'est une chose qui est devenue publique ici, grâce à une lettre de Mr Roosevelt à Sir Harry H. Johnston, le savant voyageur anglais, universellement connu pour ses études sur le Nègre et les problèmes relatifs à la race noire — lettre qu'il a montrée au palais du Gouvernement à plusieurs de ses amis, avant de laisser pour l'Angleterre après sa visite en Amérique. La lettre est ainsi conçue :

La Maison Blanche, Washington

4 Décembre 1908

Cher Monsieur Harry,

Je ne vous écris qu'une ligne à la hâte afin qu'elle vous parvienne avant que vous laissiez la Nouvelle-Orléans.

Je ne pense que nous interviendrons en Haïti. — Cependant nous devri-

ons le faire, mais notre peuple ne comprend pas comment sont les choses au-delà de nos frontières; ainsi je ne désire agir à moins que j'arrive à faire comprendre la situation au peuple afin de le déterminer à l'action ; et pour y parvenir, je dois étaler les faits sous ses yeux d'une manière claire et frappante.

A Panama, à Cuba, à Sto Domingo et à Porto-Rico, il nous avait fallu des mois, des années même de préparation avant que nous puissions faire apprécier les choses au peuple et le pire de tout cela, c'est que les Américains cultivés du Nord-Est, ne sont pas simplement aveugles, mais souvent malicieusement aveugles à ce qui se fait. —

Nous aurions dû intervenir plus d'une fois au Venezuela pendant ces sept dernières années. Nous aurions dû intervenir dans l'Amérique Centrale et en Haïti. Dans chacun de ces trois endroits nous devrions maintenant faire quelque chose d'analogue, à ce que nous faisons à Cuba, à Sto Domingo ou à Panama, selon les exigences du cas.

Mais le peuple américain n'était pas au fait de la situation.

THÉODORE ROOSEVELT.

ASSISES CRIMINELLES.

AFFAIRE DE LA CONSOLIDATION

On se rappelle le fameux procès dont le retentissement fut si considérable, entrepris par le gouvernement du Général Nord contre quelques uns de ses prédécesseurs et certains étrangers. Les accusés étaient de marque : grands personnages de la politique et de la finance, anciens ministres, anciens députés, sénateurs, directeurs de banques, etc. Aussi les passions grondèrent-elles avec fureur et la paix publique elle-même fut menacée.

Le Jury prononça son verdict le 24 Décembre 1904 ; quelques jours après, par jugement du Tribunal criminel, d'autres prévenus furent condamnés par contumace. Parmi ces derniers, quelques uns furent graciés, entre autres le Général Auguste qui fut dans la suite ministre du Gouvernement, J. St-Fort Colin, J. C. Artaud, C. Leconte, etc. Mais M^{rs} F. L. Cauvin, Ed. Defly et Frédéric Bernardin, annulant le jugement par contumace prononcé contre eux, se constituèrent prisonniers. C'est hier que le procès eut lieu.

Les passions se sont calmées, le gouvernement que préside Nord Alexis n'est plus, les exilés sont rentrés et l'affaire de la Consolidation apparaît comme une chose très lointaine dont on garde une vague souvenir.

La Commission d'Enquête a disparu, le Parquet du Tribunal civil n'est plus occupé par les mêmes officiers. Pascher Lespès, Commissaire du Gouvernement et Innocent Michel-Pierre qui le remplaça sont morts; une autre atmosphère faite de calme et d'apaisement rend les accusés sympathiques à l'auditoire et au Jury. Ils font leur apparition, à 9 heures 45, au milieu de sourires affectueux, de gestes d'estimes; des mains amies se tendent vers eux.

Le Jury.

On procède à la formation du Jury qui se trouve ainsi composé: Alfred Célestin, Charles Scott, A. Pouponneau, Beaumanoir Gilles, Emm. Délice, Alfred Berthier, B.H. Pulmey, Charles. Rousseau, J. B. Arthur, Montferrier Pierre, César Ducasse, J. B.W. Francis.

L'audience est ouverte.

11 heures. La Cour fait son apparition ; elle est présidée par le juge Champagne,

assisté de A. St-Rome et Montès. Le Procureur est occupé par le commissaire Coutard et ses substituts A. Thibault et Lys Latortue.

Le Doyen procède à l'interrogatoire de l'accusé: Ed. Defly, 47 ans. Fréd. Bernardin, 42 ans. François Luxembourg Cauvin, 42 ans.

M^{rs} Hudicourt, bâtonnier de l'Ordre des avocats, annonce qu'en témoignage de solidarité, le Conseil de l'Ordre a délégué M. D. Bellegarde, Léo Alexis et lui pour s'ajouter aux avocats chargés de présenter la défense de leur confrère Me Luxembourg Cauvin.

Nous remarquons en outre, au banc de la défense M^{rs} Michel-Oreste, Lespinois Léger Cauvin, Valembrou, Borgella, Raymond aîné, Ernest Antoine.

Au moment de la lecture des pièces de l'accusation, Me Oreste demande la jonction des affaires, les accusés devant être jugés en vertu de deux décisions de justice. Me Cauvin en vertu d'un Décret du Sénat et les autres, d'ordonnances de la Chambre du Conseil ; Le Tribunal acquiesce et le greffier Rousseau lit les pièces.

« La parole est au Ministère public, dit le doyen. Le Substitut Latortue fait l'exposé de l'affaire. « Par respect pour l'autorité de la chose jugée le Parquet, dit-il s'est arrêté à ce plan : laisser de côté toutes les circonstances concernant les condamnés du procès de la Consolidation, et s'en tenir à ce qui se rapporte aux trois accusés. » Il passe ensuite en revue les faits reprochés aux prévenus.

On fait l'appel des témoins.

Un incident

Deux témoins seulement ont répondu à l'appel. Le Commissaire Coutard se lève et demande le renvoi de l'affaire à la queue de la session, les témoins cités par l'accusation MM. Camille Bruno, Alexandre Lilavois ne s'étant pas présentés.

« Il est inutile de compliquer les débats en rappelant ici les vieilles passions de trois fois, s'écrie M^{rs} Lespinois. L'heure de la justice est enfin arrivée pour ces coupables et il n'appartient pas au Tribunal de la retarder. Les témoins dont vous parlez s'ils sont réassignés ne se présenteront pas. D'ailleurs le parquet est suffisamment fort pour soutenir l'accusation, s'il doit encore la soutenir : car les rapports de la Commission d'Enquête sont là, et les anciens membres de cette commission pourraient rien nous apprendre de nouveau. La Commission n'est pas la justice et nous ne devons pas relever d'elle une proteste contre le renvoi demandé par le Commissaire du Gouvernement. »

Après réplique, contre-réplique et intervention du juré Francis, le Tribunal délibère et rend la décision suivante :

Jugement

« Oui la réquisition du Ministère Public tendant au renvoi de l'affaire à la queue de la session, par suite de l'absence des témoins cités ; — oui M^{rs} Lespinois en ses observations verbales tendant au rejet de cette demande, vu que les témoins cités par la partie publique ne sont autres que les membres de la Commission d'Enquête dont les rapports parus et publiés ont été la majeure partie inspiré le procès actuel. »

« Considérant qu'il n'y a pas d'absence complète de témoins cités par la partie, mais seulement des anciens membres de la Commission d'Enquête administrative ;

« Considérant que la lecture qui a été donnée des pièces du procès et la condition des témoins présents à l'audience suffiront à édifier néanmoins le Jury ;

« Par ces causes et motifs, le Tribunal après délibération rejette la demande du Ministère Public et ordonne la continuation de l'affaire. »

Témoins qui ne savent rien
 Demoustier Toussaint, dit Chachoute, 64 ans. Ne sait rien
 Tibulle Desruisseaux, 52 ans. Sait que le wharf du Port a été réparé dans le temps par le Gal Defly. Ne sait pas autre chose.

Fin des débats particuliers

Les accusés ont la parole.
 Le Gal Defly dit qu'il avait reçu un bon que le Gal Sam, avant de laisser la présidence lui donna et qu'ensuite, il toucha certaine valeur qui lui fut accordée pour la réparation du Wharf du cabotage.

Fréd. Bernardin dit qu'il est accusé parce que ayant eu connaissance d'un mot de Faine : « Il y a un surplus de titres ; » — il ait accepté des titres dont il connaissait, par conséquent, l'origine frauduleuse. Or, l'époque il était en congé.

M. F. L. Cauvin se lève : « Je m'abs-tiens de toute explication quant à présent, dit-il. Je ne scinderai pas ma défense pour ne pas l'affaiblir. Aux débats généraux, je m'expliquerai, et ma justification sera complète. Je prie le Jury d'avoir la patience d'attendre. »

Sensation. L'audience est suspendue.

Débats généraux

Une certaine émotion fait vibrer l'audience, composé en grande partie d'amis et de parents, quand, après le réquisitoire du commissaire du Gouvernement, Me Michel Oreste demande la parole.

L'éloquent avocat passe en revue toute la vie de M. Luxembourg Cauvin, depuis le jeune avocat, il défendait à St.-Marc, 14 suspects jusqu'au jour de l'élection du Général Nord Alexis à la présidence et sa attitude fière pendant la séance historique du 17 Décembre 1902. Son plaidoyer est semé d'anecdotes intéressantes, vives, gaies, tragiques.

Le substitut Lys Latortue réplique, Me. Lespinasse ferme les débats par un de ses beaux gestes oratoires où son talent de nouvelle fois, s'affirme dans tout son éclat.

Les accusés déclarent n'avoir rien à dire, Doyen remet les questions au Jury.

Le verdict

Le Jury a répondu négativement et à l'unanimité à toutes ces questions.

1.— Le fait d'avoir, au cours de l'année 1900 commis la soustraction frauduleuse des bons consolidés 12 o/o Nos 578, 599, 600 au préjudice de l'Etat est-il constant ?

2.— L'accusé Luxembourg Cauvin en est-il coupable comme auteur ?

3.— Le fait d'avoir, étant Secrétaire d'Etat de l'Instruction publique et de la Justice, en l'année 1900, reçu des dons pour l'accomplissement d'un acte de ses fonctions non sujet à salaire, est-il constant ?

4.— L'accusé Luxembourg Cauvin en est-il coupable comme auteur ?

5.— Le fait d'avoir, étant Secrétaire d'Etat du département de l'Instruction publique et de la Justice, en l'année 1900, reçu des dons pour s'abstenir de faire un acte qui entrerait dans l'ordre de ses devoirs est-il constant ?

6.— L'accusé Luxembourg Cauvin en est-il coupable comme auteur ?

7.— Le fait d'avoir, en l'année 1900, à l'occasion de l'exécution des lois sur la consolidation, commis un faux en écriture bancaire, en commettant un faux en écriture légale, des dettes simulées au préjudice de l'Etat, est-il constant ?

8.— L'accusé Luxembourg Cauvin en est-il coupable comme complice ?

9.— Le fait d'avoir à Port-au-Prince, au cours de l'année 1900, fraudé des dé- bons consolidés 12 o/o est-il constant ?

10.— L'accusé Edmond Defly en est-il coupable comme complice pour avoir sciemment récélé partie des dits bons ?

11.— Le fait d'avoir fait usage d'un faux certificat pour se faire payer, au préjudice de l'Etat la somme de P. 8000 pour des travaux non exécutés au Wharf de cabotage de Port-au-Prince est-il constant ?

12.— L'accusé Edmond Defly en est-il coupable comme auteur ?

13.— Le fait d'avoir à l'aide d'un faux certificat fraudé les deniers de l'Etat jusqu'à concurrence de huit mille gourdes pour des travaux non exécutés au Wharf de cabotage de Port-au-Prince est-il constant ?

14.— L'accusé Edmond Defly en est-il coupable comme auteur ?

15.— Le fait d'avoir au cours de l'année 1900, à Port-au-Prince fraudé les deniers de l'Etat par l'émission illicite de bons consolidés 12 o/o est-il constant ?

16.— L'accusé Frédérique Bernardin en est-il coupable comme complice pour avoir sciemment récélé partie des dits bons ?

Libérés !...

Des applaudissements éclatent, Me Luxembourg Cauvin, MM. Edmond Defly et Frédéric Bernardin se lèvent, la Justice les a acquittés, ils sont libres et sortent au milieu d'une foule considérable qui pousse des vivats . . .

Nouvelles Etrangères

Dernières Dépêches

PARIS 23. — Le mécontentement des Français augmente au fur et à mesure que leur parviennent les détails du nouveau tarif douanier américain.

Les augmentations proposées sur les gants, la bonneterie, la parfumerie, les savons et les autres articles d'exportation française, laissent l'impression que la France a été particulièrement visée. Le rapport de M. Jusserand, l'ambassadeur de France à Washington, semble confirmer cette opinion.

PARIS 22. — Malgré quelques retards occasionnés par le règlement de quelques questions de détail, la grande grève qui pendant quelques jours a complètement isolée la France du reste du monde, peut être considérée comme terminée. Plus de 1000 postiers et télégraphistes ont repris le travail ce matin.

LONDRES 22. — Pendant la séance de la Chambre des communes, un député a demandé aujourd'hui si le Gouvernement pouvait sans nuire aux intérêts du pays, dire à quelles occasions il avait approché l'Allemagne pour discuter avec elle une réduction des dépenses navales.

Le premier ministre M. Asquith a répondu que cette question avait plusieurs fois été l'objet de communications officieuses entre les deux Gouvernements, mais dans le but seulement, du côté de l'Angleterre de se rendre compte si l'Allemagne serait prête à faire ou à accepter des propositions.

AUCKLAND (Nouvelle Zélande) 22. — Le Gouvernement Néo-Zélandais a offert au Gouvernement de la Métropole de fournir immédiatement les fonds nécessaires à la construction d'un cuirassé d'escadre de dernier modèle et, si c'est nécessaire, de payer le coût d'un second. Cet offre a été provoqué par l'activité navale de l'Allemagne.

Maison Jules Laville

93, RUE DU MAGASIN DE L'ETAT,

A la Métropole

Pour la Semaine Sainte

Viennent d'arriver par les derniers vapeurs les articles suivants dans toute leur fraîcheur et à des prix exceptionnels.

Thon mariné
 Sardines à l'huile marques Amieux, Amazone et Texier
 Maquereaux à l'huile
 " au naturel

Caviar
 Saumon au naturel
 Anchois à l'huile
 Escargots à la bordelaise
 Huitres

Fromages de Munster — très frais

PETITS FROMAGES DE CAMEMBERT, BRIE & NEUFCHATEL délicieux en terrines et petits ferblancs

Beurre de Bretel de Normandie

en ferblancs de 5, 1 liv. et 1/2 liv.
 Le Beurre le plus apprécié du Monde

Pommes de Terre fraîches
 Biscuits fins Olibet
 Bière française

Avoine concassée (Clatmeal).
 Macaroni
 Vermicelle

Légumes divers flageolets fins, petits pois.

Saucissons de Lyon et d'Arles

Prix Modérés

LE BON MARCHÉ PAR LA QUALITÉ

André Faubert

38, RUE ROUX, 38

Port-au-Prince

Vient de recevoir par dernier vapeur :

Vin rouge
 Vin blanc
 Vins fins en caisses
 Vin de Porto
 Vin de Jerez
 Vin de Madère

Champagne
 Eau de Vichy Célestins
 Sardines à l'huile extra
 Vinaigre extra d'Orléans
 Huile d'olives au gallon, en bouteilles et en bidons.

Parfumerie extra-fine Mr Daver

Cravates

Montres

VENTE EN GROS, 1/2 GROS, ET DÉTAIL

Livraison à domicile à partir de 12 bouteilles

Expédition à la Côte

A vendre chez

Mme. Ph. Kieffer & Co
 RUE DES CÉSARS

Vin rouge et blanc en gros et en détail.

Vin de messe par dame-jeanne et 1/2 barriques.

Huile d'olive surfine par gallon par litre et 1/2 litres.
 Port-au-Prince, le 22 Mars 1909.

Docteur R. R. EWALD

Parti pour Jérémie, à l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'il sera de retour dans deux mois.
 Port-au-Prince, 12 Mars 1909

Pharmacie

A. ROBERTS & Co
 PORT-AU-PRINCE, MARI

Semences potagères, bien fraîches.
 0,20 cts le paquet

EXPÉDITION EN PROVINCE

Port-au-Prince, le 23 Mars 1909

Buss et Buggy à louer par heure pour courses en ville, promenade à la campagne à Pétiou-Ville, etc. S'adresser au No 156 Rue du Magasin de l'Etat en face de la Glacière.

Pharmacie W. Buch

Place de la Paix

Exécution prompte et soignée des ordonnances.
Analyses scientifiques et techniques.

Analyses des minerais d'or, argent, cuivre et autres métaux d'après la méthode américaine (fire assay).

Fabrication d'Eaux gazeuses, sirops et véritable Kola
Champagne à P. 6 la douzaine.

Droguerie en gros et en détail

Propriétaire : W. Buch

Pharmacien diplômé allemand

Dépôt de Kola-Champagne :

Aux Gonaives : Madame P. Laraque

à Saint-Marc : Madame E. Martelly

à Petit-Goâve : Hermann Reimbold & Co

GRAND PRIX

HORS CONCOURS

Rhum Barbancourt

Médailles d'or, Mention honorable, Membre du Jury, Grand prix, Hors concours dans toutes les Expositions depuis 1881 jusqu'à 1907. (Ancien et Nouveau Continents)

Madame Veuve BARBANCOURT, seule dépositaire de la marque Rhum Barbancourt et seule propriétaire des formules qui ont fait obtenir au Rhum Barbancourt les médailles d'or de toutes les Expositions, a pris la suite des affaires de feu son mari, et se tient à la même halle, sise 7, Rue des Césars, à la disposition de sa nombreuse clientèle, dont les commandes seront exécutées avec le même soin que par le passé.

TANNERIE CONTINENTALE

DE

Port-au-Prince

CAPACITÉ 500 PEAUX PAR JOUR

PREPARATION DES PEAUX DE VINGT-QUATRE (24) COULEURS.

Vente des chaussures : Chvreau-glacé, Verni et couleurs, pour Hommes, Dames et Enfants.

(BOUTONNÉ, ELASTIQUE ET LACÉ)

En gros et en détail pour toute la République

Compagnie P. C. S.

Avis.

A partir du 1er Avril prochain, d'après décision du Conseil d'Administration de la Compagnie des Chemins de Fer de la P. C. S., Mr Charles Laurenceau est seul chargé de la fourniture du combustible (bois à brûler et charbon de bois) et traverses de la Compagnie des Chemins de Fer de la Plaine du Cul-de-Sac.

L'Ingénieur-Directeur en Chef,

G. TIPPENHAUER

Panamas !...

Pour Hommes et pour Dames, chez M^{lle} LÉONIDE SOLAGES, 22, Rue des Fronts-Forts.

Accourez tous !!!

Guérison de M^{me} PLISSON

atteinte de tuberculose pulmonaire

PAR L'ELIXIR DUPEYROUX

M^{me} Léontine PLISSON, que représente la photographie ci-contre, est née à Argenteuil (Seine-et-Oise) et habite 65, rue de Paris, à Colombes (Seine). Elle vint



à ma consultation le 13 mai 1907. Je lui trouvai une lésion tuberculeuse au 2^e degré occupant toute l'étendue du poumon droit. Elle toussait énormément, expectorait des crachats verts, très épais et éprouvait une sensation de lassitude extrême; elle n'avait aucun appétit et avait beaucoup maigri; fréquemment, dans la nuit, elle était prise

de crises d'étouffement qui la réveillaient et duraient de quatre à cinq heures. Je lui prescrivis mon traitement à base d'ELIXIR DUPEYROUX, et à fin juillet 1907, soit trois mois après, Mme Plisson était complètement guérie. Elle m'a permis de publier son cas dans le but d'être utile à ses semblables.
D^r DUPEYROUX,
5, Square de Médecine, 5, Paris.
P.-S. — L'Elixir Dupuyroux est à base de crésote vraie de hêtre, iode, tania et glycérophosphate de chaux. Il agit en provoquant la formation d'antitoxines tuberculeuses dans le sérum sanguin. Le sérum d'Elixir Dupuyroux, entouré de la méthode de traitement de la tuberculose employée par le Docteur Dupuyroux, est en vente chez Mme Ch. Buvet, par Albertin, à Port-au-Prince.

Maison F. BRUNES.

195 GRAND'RUE 195

Dirigée par

L. HODELIN

Ancien membre de la Société Philanthropique des maîtres tailleurs de Paris

Vient de recevoir un grand choix d'étoffes diagonale, casimir alpaca, chevrote, chevrote pour deuil, etc. Recommande particulièrement à sa clientèle une belle collection de coupes de casimir, de gilets de fantaisie et de piqué de toute beauté.

Spécialité de Costumes de nocces. — Coupes Française, Anglaise et Américaine de la dernière perfection. La maison confectionne aussi des Costumes militaires, habits brodés dolmans, tuniques, habits carrés, etc etc, de tous grades

Chapeaux ! :

Chapeaux !!

Chapeaux !!!

PAILLE DE PORTO-RICO

ACCOUREZ CHEZ

JOSÉ SAN MILLAN

Le coiffeur artiste, qui vient avec le concours d'un chapelier remarquable, M. JAIME TESTAR, d'installer une

FABRIQUE DE CHAPEAUX

PLACE GEFFRARD

Salon de Coiffure du Louvre

Pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

Cordonnerie Nouvelle

G. B. PETOIA

143, GRAND'RUE, 143
PORT-AU-PRINCE

CHAUSSURES EN TOUS GENRES

EN DÉPÔT, POUR LA VENTE
EN GROS ET DÉTAIL.

Exécution prompte des
commandes, tant ici qu'en
Province.

Formes à hommes ; élégantes et rationnelles.

Chaussures de dames (Dernière mode de Paris) et le plus commode : chaussures pour enfants confectionnées avec des Peaux de toutes nuances d'une sélection et durée irréprochables, à des prix avantageux.

Cirages, pâtes et liquides

Pour chaussures de toutes nuances.

DEMANDEZ

L'Annuaire de Législation Haïtienne, par M^r Etienne Mathon, contenant les lois, lécrets, contrats, arrêtés de l'Année 1908, au prix de DEUX GOURDES, chez M. Verrolot, imprimeur, rue Bonne-foi et Chez M^r Etienne Mathon, 87, Rue du Centre.

JULIEN FLORUS

Ancien élève de la 26^e Compagnie d'ouvriers d'Artillerie (Lorient)

Se tient à la disposition du public pour tous travaux de FORGE, et de JUSTAGE, de RÉPARATION de coffres forts etc. etc. à de bonnes conditions

Rue de la Révolution N° 19

Vis-à-vis de la Chambre des Députés

NESTOR FELI

L'excellent tailleur avantageusement connu de toute la République vient de rouvrir son atelier Rue Formosa (Rue des Miracles) N° 61, près de Léger Caivin,

Sa nombreuse clientèle trouve comme toujours toute satisfaction pour les travaux qui lui seront confiés.

Francisco DESUSE

Fabricant de chaussures

La Manufacture a toujours en dépôt un grand stock, — pour la vente en gros et en détail, — de chaussures de tous genres pour

HOMMES, FEMMES, ENFANTS

Les commandes des commerçants de l'intérieur pourront être exécutées dans une semaine à peu près.

23, Rue des Fronts-Forts, 23

PORT-AU-PRINCE (HAÏTI)

A L'ÉLÉGANCE

CORDONNERIE.

E. SEPE

42, Rue des Fronts-Forts.

CHAUSSURES EN DÉPÔT, POUR LA VENTE

Promptitude et soin aux commandes des tant ici qu'en province.

Chaussures de Dame forme et travail toujours tout ce qu'il y a de plus nouveaux.

Formes américaine et française pour Messieurs ; élégantes et commodes

Pour les enfants le plus à l'aise.

Travail solide exécuté avec des peaux de première marque

Assurance de grand rabais.
Pâtes, Cirages et Liquides

Chez App. Cipolin

155 Rue Républicaine en face de E. Robelin

Conserves fraîches arrivées par paquets nier vapeur.

Assortiment complet d'huile d'olive pure, par gallon demi gallon et litre.

Vin de Bordeaux : rouge et blanc vinaigres, madère.

Grand assortiment complet de jeux.

M^r C. L. Verrolot

Tailleur-Marchand

Donne avis à sa bienveillante clientèle que sa maison No 7, Rue Trinitaire est toujours bien pourvue de

variété d'étoffes de la haute qualité parisienne.

QUALITÉ SUPÉRIEURE COUPE

TRAVAIL SOIGNÉ. EXÉCUTION

Prix très réduits !